Communiqué de presse

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| **Référence** | STIEBEL ELTRON |  | **Date** | 31. août 2020 |
| **Téléphone** | 056 464 05 00 |  | **E-mail** | presse@stiebel-eltron.ch |
|  |  |  |  |  |

**Loi cantonale sur l'énergie - un oui pour l'avenir**

*La politique énergétique entre dans une nouvelle phase: Avec la révision des lois sur l’énergie, la Confédération et les cantons définissent des mesures importantes pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050. Dans le canton d’Argovie, un votre concernant une nouvelle loi sur l’énergie aura lieu à la fin du mois de septembre. Pourquoi il est judicieux de l’adopter.*

**Des objectifs climatiques ambitieux**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |

Les objectifs climatiques sont clairs et ambitieux: Dans toute la Suisse, la consommation d’énergie doit être considérablement réduite, l’efficacité énergétique accrue et les énergies renouvelables encouragées. En outre, l’essentiel est que la Suisse n’émette plus de gaz à effet de serre à partir de 2050. Mais la situation actuelle est encore bien différente: Selon l’Office fédéral de l’énergie, la consommation d’énergie en 2019 a même augmenté (0,3 %) par rapport à l’année précédente et pour le chauffage elle a même augmenté de 6,1 %. Selon l’OFEN, 40% de la consommation d’énergie et environ un tiers des émissions de CO2 sont générés dans le secteur du bâtiment. Deux tiers des biens immobiliers sont encore chauffés à l’aide d’énergies fossiles. Les trois quarts de la consommation d’énergie de la Suisse (principalement de l’énergie fossile) sont importés. Le potentiel serait pourtant disponible pour fournir un approvisionnement énergétique domestique complet. Le soleil, l’eau, le vent et la biomasse peuvent fournir suffisamment d’énergie pour couvrir la demande intérieure. En outre, plus d’un million de maisons sont encore mal isolées et donc peu efficaces sur le plan énergétique. C’est là que la nouvelle loi sur l’énergie du canton d’Argovie entre en jeu.

**La nouvelle loi sur l’énergie - voilà ce dont il s’agit**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |

La modification de la loi vise essentiellement à poser les jalons d’un approvisionnement et d’une utilisation durables de l’énergie: Les bâtiments doivent être efficaces, économes en énergie et utiliser des énergies renouvelables dans la mesure du possible. Les nouveaux bâtiments doivent également produire eux-mêmes une partie de leur électricité. Ceux qui remplacent leur système de chauffage doivent fournir au moins 10 % d’énergie renouvelable. Cela peut par exemple être réalisé avec une pompe à chaleur.

«Avec la loi sur l’énergie révisée, le canton a adopté des mesures pragmatiques et appropriées», déclare Patrick Drack, directeur de STIEBEL ELTRON Suisse. Nombre d’entre elles sont mises en œuvre depuis des années et ont donc fait leurs preuves dans la pratique. «Dans les nouveaux bâtiments, la pompe à chaleur est déjà le système de chauffage le plus utilisé», explique M. Drack. Globalement, le nombre de pompes à chaleur a fortement augmenté depuis l’an 2000, de sorte que près d’un bâtiment sur cinq en est désormais équipé. Mais cela signifie également qu’il y a encore nettement plus de systèmes à énergies fossiles en service pour le chauffage. «Les possibilités de développement dans le domaine de la rénovation sont donc énormes», est-il convaincu.

**Un potentiel pour l’avenir**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |  |

Grâce à une meilleure isolation, par exemple, les besoins en chauffage du bâtiment sont presque divisés par deux, ce qui réduit simultanément les coûts annexes. Et en passant des systèmes de chauffage à base de combustibles fossiles aux énergies renouvelables, les émissions de CO2 peuvent presque être réduites à zéro. Par rapport aux systèmes de chauffage à combustibles fossiles, cela représente une économie allant jusqu’à trois tonnes de CO2 par an. Les coûts d’investissement pour une pompe à chaleur sont plus élevés que pour les autres systèmes de chauffage. «Les dépenses sont cependant déjà amorties à moyen terme en raison des coûts d’entretien et d’exploitation plus faibles qu’avec l’ancien système de chauffage », explique Drack. Car les pompes à chaleur sont très efficaces: Elles peuvent produire jusqu’à trois kilowattheures de chaleur à partir d’un kilowattheure d’électricité. Les systèmes de chauffage au gaz et au fioul seulement 0,95 kilowatt environ. «La pompe à chaleur est définitivement le système de chauffage du futur», est-il convaincu. Elle contribue non seulement à réduire les émissions de CO2, mais elle rend les propriétaires indépendants des importations de pétrole et de gaz. L’investissement est également intéressant sur le plan économique, car la Confédération et les cantons soutiennent le remplacement du chauffage par une pompe à chaleur à travers différents programmes de subventions.

Pour Patrick Drack, le constat est clair: «La loi révisée sur l’énergie prévoit des mesures réalisables pour développer durablement le potentiel des énergies renouvelables dans le secteur du bâtiment.»

Vous souhaitez en savoir plus sur les programmes de subvention en Suisse? <https://www.stiebel-eltron.ch/de/home/produkte-loesungen/informieren-planen/foerderung.html>

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

**Légende photo:**



Loi cantonale sur l’énergie - un oui pour l’avenir

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |